

Rachat du chemin de fer Spa-Gouvy

Le rachat et la reprise de la ligne du chemin de fer de Spa à la frontière luxembourgeoise, par Stavelot, Trois-Ponts, Vielsalm et Gouvy, s'étendant sur près de 55 km., ont été consacrés en 1924, dans une convention entre l'Etat belge et la société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

La concession remonte à 1863. Elle était venue à expiration en 1912 et fut prorogée moyennant un loyer de 219.600 francs.

Il résulte de l'arrangement dont le gouvernement demande ratification, qu'en échange de la remise de la concession, des terrains, ouvrages d'art, voies, bâtiments, matériel, outillage, etc., l'Etat belge payera 34 annuités de 348.000 francs, à partir du 31 décembre 1923, qui seront prises directement à charge, à partir de 1925, par le budget de l'administration des chemins de fer.